

Fédération nationale des Offices d'HLM
Fédération nationale des Entreprises sociales pour l'habitat
Fédération nationale des Sociétés coopératives d'HLM
Fédération nationale des Associations régionales HLM

Paris, 30 août 2006.

Monsieur Claude SADOUN
Président
Chambre syndicale des Sociétés
du Crédit immobilier de France
26-28 rue de Madrid
75008 PARIS cedex

Cher Président,

Nous avons pris connaissance de l'ordonnance du 25 août 2006 créant les sociétés coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété. Nous avons découvert à cette occasion les dispositions qui rendent l'UES membre de droit de l'Union HLM (article 6) et qui donnent à celle-ci la qualité d'associé de plein droit de l'UES (article 1^{er}, section 3 – Art. 215-5).

Nous sommes conscients de l'intérêt que cette ordonnance peut avoir pour l'évolution des SACI et pour le rôle des nouvelles sociétés pour l'accession à la propriété.

Toutefois, nous ne pouvons pas accepter que des dispositions qui concernent directement l'organisation de l'Union et ses engagements soient fixées par la loi, qui plus est sans concertation avec nos Fédérations. C'est pourquoi nous publions le communiqué ci-joint que nous adressons à tous les organismes, indiquant notre volonté d'agir pour une modification de ces situations.

Soucieux de la continuité des relations entre nos organismes et attentifs à notre histoire commune dans le Mouvement HLM et dans l'Union, nous souhaitons pouvoir établir avec votre UES des relations durables dans le cadre d'un partenariat confiant et efficace. Mais nous proposons que les relations entre l'UES et l'Union soient traitées dans le cadre d'une convention entre nos organisations et non dans le cadre de la loi.

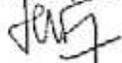
Nous sommes prêts dès maintenant à en parler avec vous et nous vous proposons de vous rencontrer dans cet esprit pour définir, en toute clarté de la nature de nos organismes et de leur rôle, les termes de ce partenariat et de nos relations avec l'Union.

Veuillez agréer, Cher Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

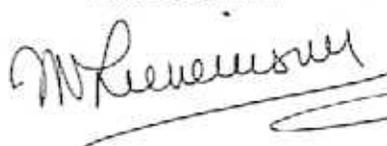
J.P. Caroff



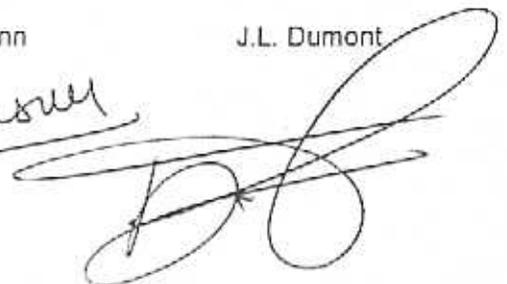
J.H. Carpentier



M.N. Lienemann



J.L. Dumont



P.J. : texte du communiqué commun